

**L'approvisionnement en bois feuillus des  
secteurs industriels québécois**

**Où la nécessité d'optimiser davantage les  
ressources disponibles**

**Sommaire exécutif**

Présenté à la :

**Commission d'étude sur la gestion  
de la forêt publique québécoise**

Par :

**AFMQ** Association  
des fabricants  
de meubles  
du Québec

Le 17 septembre 2004

### Contexte général

L'activité économique liée à l'industrie forestière est importante. Toutefois, la forêt québécoise se trouve à un point tournant car la consommation de bois feuillus augmente constamment alors que la ressource se fait plus rare, plus coûteuse et de moins bonne qualité. L'impact de cette situation sur l'industrie du meuble est majeur, considérant que la production en bois massif constitue 68 % de son activité.

Les difficultés d'approvisionnement qu'elle rencontre l'obligent à importer davantage de matière première, ce qui augmente ses coûts de production et nuit à sa compétitivité à l'échelle internationale. Dans ce contexte, l'aménagement et la gestion des forêts publiques et privées prennent une importance capitale, et ce, notamment en termes de rendement soutenu et d'autre part, de valorisation optimale de la ressource.

Cette valorisation, pour qu'elle génère un maximum de retombées économiques à l'échelle québécoise, ne peut être atteinte qu'en considérant les besoins intrinsèques des secteurs de deuxième et troisième transformation.

C'est dans ce contexte bien précis que l'Association des fabricants de meubles du Québec (AFMQ) étudie depuis plusieurs mois les enjeux fondamentaux de l'approvisionnement en bois feuillus solides sur l'industrie du meuble. Le mémoire ci-joint en fait état et propose même des éléments de solution qui, nous l'espérons fortement, seront considérés non seulement par la Commission Coulombe mais également par l'ensemble des intervenants économiques oeuvrant sur l'ensemble du territoire du Québec.

### L'Association des fabricants de meubles du Québec – AFMQ

L'AFMQ est une société sans but lucratif, fondée en 1942, qui regroupe près de 200 manufacturiers de meubles et de composants de meubles. Elle représente plus de 80 % de la production québécoise de mobilier résidentiel, de bureau et institutionnel dont les livraisons annuelles sont supérieures à 3,2 milliards \$.

L'AFMQ s'est donné pour mission de participer au développement de l'industrie du meuble du Québec en représentant les intérêts de ses membres et en leur offrant un éventail de services.

### L'industrie québécoise du meuble

L'industrie québécoise du meuble regroupe 631 entreprises manufacturières dont 90 % sont des PME. Réparties dans plusieurs régions du Québec, elles génèrent plus de 28 000 emplois directs alors que plus de 72 % des livraisons sont exportées hors Québec; les États-Unis représentant le principal marché d'exportation avec 53 % des livraisons totales.

Après plusieurs années de croissance fulgurante, autant au niveau de ses livraisons que de ses exportations, les activités de l'industrie du meuble plafonnent depuis maintenant quatre ans. Notre industrie se trouve d'ailleurs à un nouveau point tournant avec l'entrée massive de fabricants localisés dans les pays émergents. Les meubles chinois exportés aux États-Unis et au Canada, marchés naturels de l'industrie québécoise, ont progressé de manière fulgurante au cours des dernières années. Contrairement à d'autres industries, le secteur du meuble québécois n'est pas condamné pour autant par cette concurrence étrangère.

Notre industrie du meuble en bois massif, qui est positionnée dans la niche du « moyen et moyen haut de gamme », soit un segment à potentiel, fabrique de petits lots et livre rapidement ce qui lui confère un avantage par rapport à la compétition asiatique. Mais pour maintenir leur niveau d'activités, les manufacturiers québécois de meubles devront relever plusieurs défis stratégiques, technologiques et opérationnels importants. Et à cet égard, l'accès à la matière première représente un enjeu majeur pour l'industrie du meuble du Québec.

### **Un approvisionnement de plus en plus problématique**

En 2002, la consommation apparente de bois de sciage en feuillus durs fut de 448 millions pmp alors que les industries de deuxième et troisième transformation ont consommé 640 millions pmp, soit un déficit de 192 millions pmp. À elle seule, l'industrie du meuble a consommé 140 millions pmp<sup>1</sup> dont près de 55 % provenaient de l'extérieur du Québec.

En 2003, les billes de sciages importées comptaient pour 37,6 % de la consommation totale des scieries du Québec, une hausse de plus de 322 % depuis 1990. À ceci s'ajoute l'importation sans cesse grandissante de sciages de première transformation; importation qui vient combler les besoins des usines de seconde et troisième transformation.

D'autre part, l'intégration de la notion de bois de qualité « sciable » dans les formules de calcul du ministère a généré une surévaluation du potentiel forestier au Québec. Doit-on souligner qu'en moyenne et au cours des deux dernières années plus de 992 000 m<sup>3</sup> n'ont pas été récoltés sur les CAAFs Sciage de feuillus durs? L'approvisionnement local de l'industrie du meuble risque d'être encore plus problématique dans les années à venir si rien ne change.

Dans ce contexte et compte tenu que le rendement des forêts feuillues ne générera pas les rendements escomptés au cours des dix prochaines années, une politique du « Faire mieux avec moins » s'impose à court terme. De fait, la notion de valeur ajoutée sur les extrants des scieries se doit d'être prise en compte pour assurer un approvisionnement adéquat aux usines situées en aval de l'industrie de la première transformation.

---

<sup>1</sup> *En hausse de 10 % par rapport à l'année précédente.*

Qui plus est, ladite notion devrait même être intégrée dès le tronçonnage en forêt de sorte que le rendement matière soit optimisé d'une part, et d'autre part, que les extrants des scieries répondent aux besoins des usines situées en aval.

### Les bénéfices économiques

Les bénéfices économiques sous-jacents à la valeur ajoutée viendront combler d'éventuelles réductions de volumes sur les CAAF's Sciage de feuillus durs. Ces bénéfices sont majeurs, qu'ils soient calculés en termes de :

- valeur ajoutée totale;
- maintien et création d'emplois;
- compétitivité internationale (exportations);
- bénéfices pour les revenus gouvernementaux;
- rendement soutenu des forêts de feuillus durs.

La comparaison des retombées économiques associées aux différents secteurs industriels et, notamment, l'impact différentiel d'approvisionner un secteur par rapport à un autre fournit des données plutôt saisissantes.

Le tableau qui suit est construit en illustrant le multiplicateur additionnel inhérent à allouer des unités de bois feuillus à l'industrie du meuble plutôt qu'à un autre secteur industriel. Le multiplicateur d'ensemble a été élaboré en donnant une pondération équivalente à toutes les dimensions analysées.

MULTIPLICATEUR RELATIF DE L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DU SECTEUR DU MEUBLE PAR RAPPORT...	EMPLOIS DIRECTS	EMPLOIS TOTAUX	MASSE SALARIALE	VALEUR AJOUTÉE	EXPORTATION	RECETTES GOUVERNEMENTALES	MOYENNE PONDÉRÉE
... au secteur du parquet	x 5,3	x 4,9	x 4,4	x 5,2	ND	x 4,8	<b>x 4,9</b>
... au secteur du panneau	x 10,9	x 8,1	x 6,5	x 5,8	x 6,8	x 6,1	<b>x 7,4</b>
... au secteur des palettes	x 10,2	x 9,5	x 9,7	x 9,2	ND	x 9,9	<b>x 9,7</b>
... au secteur des scieries	x 32,7	x 17,4	x 13,3	x 10,8	x 7,2	x 10,5	<b>x 15,3</b>

Le tableau démontre clairement l'accroissement des retombées économiques au fur et à mesure que l'on ajoute de la valeur ajoutée à un produit. Le secteur du meuble en tant qu'intégrateur de produits à valeur ajoutée génère évidemment le plus de retombées économiques.

## Des recommandations

Nous sommes d'avis que les recommandations suivantes se doivent d'être considérées si l'on désire favoriser une utilisation plus optimale de la forêt du Québec.

- 1) Stratégie québécoise de valorisation des sciages primaires :
  - Allouer des CAAFs sciage en fonction d'une valeur ajoutée.
  - Encourager les détenteurs de CAAFs à orienter davantage leurs sciages vers la valeur ajoutée.
  - Réviser la stratégie de promotion à l'exportation du bois de sciage feuillus (164 millions pmp en 2002), afin d'exporter davantage de produits finis.
  - Mettre sur pied un groupe de travail dans lequel le gouvernement du Québec, l'industrie de la première transformation et les industries de seconde et troisième transformation des bois feuillus dont l'industrie du meuble étudieront les enjeux à court, moyen et long termes.
  
- 2) Contrôle en forêt :
  - Instaurer un contrôle rigoureux du grade des billes en forêt pour éviter que des billes de sciage et de déroulage soient acheminées vers l'industrie des pâtes et papiers :
    - Normes de mesurage.
  
- 3) Valorisation des sciages de qualité « industrielle » :
  - Récupérer 25 à 40 % du bois destiné à la palette et le réorienter vers le secteur des composants à plus forte valeur ajoutée.
  
- 4) Emphase vers la 2<sup>e</sup> transformation :
  - Favoriser le développement de l'industrie des composants.
    - Utilisation optimale des bois courts.
  
- 5) Normes de classification des sciages :
  - Adopter des classifications autres que celles de la National Hardwood Lumber Association (NHLA) afin de maximiser l'utilisation de la ressource forestière :
    - Classification faite sur la pire des deux faces d'une pièce de bois.
    - Aucune norme sur les bois de moins de 4 pieds de longueur (donc pas adapté au sciage non conventionnel).

## En conclusion

Sachant que la forêt ne générera pas les rendements escomptés au cours de la prochaine décennie, le gouvernement du Québec doit prendre les moyens appropriés pour corriger la situation à court terme et créer une synergie entre l'aménagement, l'exploitation des forêts ainsi que les activités de première, deuxième et troisième transformation du bois.

L'Association des fabricants de meubles du Québec est convaincue qu'une attribution de la ressource forestière dans un contexte de « Chaîne de valeurs » serait bénéfique pour :

- la société québécoise et le gouvernement du Québec :
  - maintien d'emplois en région;
  - impacts fiscaux et parafiscaux;
- les entreprises forestières :
  - opérations orientées vers le sciage à valeur ajoutée;
- l'industrie primaire du sciage :
  - orientation « valeur ajoutée »;
- l'industrie de la deuxième transformation dont celle des composants :
  - développement soutenu;
- l'industrie de la troisième transformation dont l'industrie du meuble en bois solide :
  - approvisionnements sécurisés;
  - compétitivité à l'échelle internationale.

Ce faisant, le gouvernement du Québec mettra à profit chaque mètre cube soutiré de la forêt publique pour en retirer un maximum de retombées économiques pour la société québécoise. Par surcroît, le gouvernement optimisera la création d'emplois dans plusieurs régions du Québec et consolidera une industrie qui est à la base de son économie.